

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 34 (1963)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1963

SOMMAIRE

Du pain sur la planche — Perspectives d'aménagement des voies navigables en Europe
Protection de la nature — Marché du travail — Chronique économique

Du pain sur la planche

Le 13 mai 1961, lors de l'Assemblée générale de l'ADIJ tenue à Delémont, les membres de l'ADIJ avaient accepté à l'unanimité le programme de travail que leur soumettait le nouveau président de l'ADIJ. S'il n'est pas nécessaire ici de le rappeler dans tous ses détails, peut-être est-il bon d'en rappeler les grandes lignes qui, cela va sans dire, conservent toute leur actualité, à savoir :

- a) mise en valeur du sous-sol ;
- b) introduction de nouvelles industries ;
- c) équipement des fermes de montagne (le comité de l'ADIJ a décidé de subventionner non seulement les raccordements au réseau électrique mais aussi les raccordements à un réseau de distribution d'eau et les captations de sources pour autant qu'elles aient été approuvées par l'Office des améliorations foncières ; des subventions jusqu'à 500 fr. peuvent être versées à des propriétaires privés de condition financière modeste) ;
- d) l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- e) l'épuration des eaux ;
- f) les études scientifiques en rapport avec notre économie ;
- g) les problèmes que soulève la main-d'œuvre étrangère ;
- h) l'aide à l'agriculture ;
- i) l'équipement social du pays ;
- j) la protection de la nature et celle de nos monuments historiques.

Chacun de ces points pourrait servir de base à de nombreuses études tant ils sont importants. Néanmoins, l'effort principal de l'ADIJ sera porté, actuellement, sur l'équipement de la ligne Bâle-Bienne, c'est-à-dire la mise en double voie des tronçons Aesch-Delémont et Choindéz-Longeau, ainsi que la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Granges.